

l'évolution du laïcat au cours du xx^e siècle

De Constantin à la fin de l'Ancien Régime et parfois au-delà, face au pape, aux évêques, aux prêtres, les laïcs sont représentés par leurs chefs, empereur, rois et princes, dont l'Écriture affirme que le pouvoir vient de Dieu. Les clercs ne peuvent rien faire sans eux : désignation des évêques, réunion des conciles, etc. ; au XIX^e siècle, des laïcs comme O'Connell, Montalembert, Ozanam, Veillot et bien d'autres, ont plus d'influence dans l'Église que beaucoup d'évêques. Au début du XX^e siècle, en se proclamant « laïques », les pouvoirs politiques veulent arracher la société à l'influence traditionnelle de l'Église. Mise en cause, la hiérarchie ecclésiastique, dans une perspective de défense religieuse, réaffirme sans nuance son autorité sur la masse des fidèles auxquels il est demandé seulement la docilité du troupeau. Dans les années trente, lorsque la défense religieuse laisse la place au souci d'évangélisation, l'Église reconnaît aux laïcs un champ d'action particulier, le temporel ou le profane, dans lequel ils sont les plus aptes à témoigner de Jésus-Christ. Au cours des dernières décennies marquées par le Concile et Mai 1968, les laïcs, membres à part entière du peuple de Dieu, se découvrent pleinement responsables dans l'Église avec leurs charismes particuliers.

Si le mot « laïc » fait partie du langage habituel des chrétiens d'aujourd'hui — et encore pas toujours — pour définir leur place dans l'Église, il n'en était pas de même au début du siècle. Dans le langage courant d'alors, « laïque » (qui est essentiellement un adjectif) qualifie les personnes et les institutions qui veulent se démarquer de l'Église, quand ce n'est pas la combattre : « école laïque », « laïcisation », « laïcité », « laïcisme »... Pour un catholique, « laïque » est péjoratif, synonyme d'anticlérical et d'antireligieux. A l'intérieur de l'Église, mis à part les canonistes, on parle seulement de « fidèles », d'« ouailles », de « troupeau » derrière leurs pasteurs. Le terme « laïcat » ne semble pas avoir beaucoup plus d'une quarantaine d'années.

Il n'est pas facile de faire une histoire récente du laïcat en quelques pages. Celui-ci constituant plus de 90 % des chrétiens, son histoire peut se confondre avec l'histoire de l'Église tout court. Sans doute,

puisqu'on définit le laïc comme le chrétien baptisé face au prêtre, cette histoire peut être celle de la manière dont le laïc se situe face à la hiérarchie ecclésiastique.

Je propose ici seulement quelques traits de l'histoire des dernières décennies qui permettent d'éclairer la situation actuelle du laïc. L'Eglise est marquée, qu'elle le veuille ou non, par l'évolution de la société globale dans laquelle elle est immergée. Même si c'est souvent avec retard, elle finit toujours par prendre acte des changements sociaux et par proposer une théologie qui tienne compte des évolutions plus ou moins obligées. Les pages qui suivent évoquent surtout des événements français. Il faudrait sans doute nuancer le propos pour les autres pays.

la séparation de l'église et de l'état

Lorsque Pie X commence son pontificat (1903), dans plusieurs Etats, particulièrement en France, l'Eglise et les catholiques sont en butte aux attaques des pouvoirs publics qui s'efforcent de laïciser des institutions ou des modes de vie traditionnellement chrétiens : écoles, assistance publique, cimetières, etc. ; au terme de plusieurs décennies d'anticléricalisme, le gouvernement de la III^e République fait voter la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905). La rupture du Concordat a été prononcée sans que soit consulté l'autre partenaire, le pape, et les associations cultuelles, statut légal proposé pour les biens d'Eglise, ne reconnaissent pas le rôle spécifique des évêques et des prêtres dans l'organisation catholique. Pie X n'accepte pas le compromis suggéré par des notables catholiques, les « cardinaux verts » (des membres de l'Institut). Il réagit fermement dans l'encyclique *Vehementer* (1906) en réaffirmant la structure hiérarchique de l'Eglise : « *L'Eglise est par essence une société inégale ; c'est-à-dire une société comportant deux catégories de personnes, les pasteurs et le troupeau, ceux qui occupent un rang dans la hiérarchie et la multitude des fidèles. Et ces catégories sont tellement distinctes entre elles que dans le corps pastoral seul résident le droit et l'autorité nécessaire pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société ; quant à la multitude, elle n'a pas d'autre devoir que de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs* »¹.

1. Actes de Pie X, tome 2, pp. 133-135.

Ainsi la séparation contribuait à renforcer la position du clergé face aux fidèles. L'abrogation du Concordat enlevait aux laïcs la place statutaire qu'ils avaient dans les « conseils de fabrique » qui géraient les biens des paroisses.

refaire une chrétienté

Bien sûr, le pape reconnaît un rôle important aux fidèles dans ce monde où l'Église est attaquée de toutes parts. Ils doivent la défendre dans une soumission étroite aux évêques. Certains ont vu dans l'encyclique *Il fermo proposito* (1905) un premier programme d'action catholique : « *Immense est la tâche de l'action catholique... Tout restaurer dans le Christ a toujours été la devise de l'Église, et c'est particulièrement la nôtre dans les temps périlleux que nous traversons... Restaurer dans le Christ non seulement ce qui incombe à l'Église en vertu de sa divine mission qui est de conduire les âmes à Dieu, mais encore ce qui découle spontanément de cette divine mission, la civilisation chrétienne dans l'ensemble de tous et de chacun des éléments qui la constituent.*

Et pour nous arrêter à cette seule dernière partie de la restauration désirée, vous voyez bien, Vénérables Frères, quel appui apportent à l'Église ces troupes choisies de catholiques qui se proposent précisément de réunir ensemble toutes ces forces vives dans le but de combattre par tous les moyens justes et légaux la civilisation anti-chrétienne, réparer par tous les moyens les désordres si graves qui en dérivent, replacer Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société, rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu ; prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple et particulièrement de la classe ouvrière et agricole, non seulement en inculquant au cœur de tous le principe religieux, seule source vraie de consolation dans les angoisses de la vie, mais en s'efforçant de sécher leurs larmes, d'adoucir leurs peines, d'améliorer leur condition économique par de sages mesures,... défendre enfin et soutenir avec un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses et les droits non moins sacrés de l'Église »².

Pie X propose bien une tâche particulière aux laïcs, une christianisation de la société, une prise en compte des problèmes du temps. Mais sa perspective est celle de la reconstitution d'une chrétienté par la défense des institutions chrétiennes. Il faut contrecarrer les

2. Actes de Pie X, tome 2, pp. 91-94.

forces hostiles qui s'attaquent à l'Église. Dans cette perspective, les catholiques sont des troupes soumises aux évêques.

une multitude de mouvements

Ainsi, dans les dernières années du XIX^e siècle et les premières du XX^e, naissent en foule mouvements, associations, œuvres qui répondent à cette volonté de restaurer une société chrétienne. La personnalité des fondateurs et la variété des objectifs donnent à ces mouvements des physionomies variées. Le contexte peut être celui de la démocratie chrétienne et du catholicisme social pour la Chronique sociale de Marius Gonin et le Sillon de Marc Sangnier, celui de la formation et de la réflexion chrétiens pour l'ACJF (Association Catholique de la Jeunesse Française fondée en 1886 par Albert de Mun), celui des loisirs éducatifs pour les sociétés de gymnastique, celui de la défense religieuse pour la Ligue des femmes françaises et la Ligue patriotique des Françaises, celui de l'action charitable pour une multitude de petites œuvres. Beaucoup de diocèses français tiennent périodiquement des congrès des œuvres. Chaque année se déroule un Congrès national de l'Union des œuvres. On pourrait énumérer de nombreuses réalisations semblables en Allemagne, en Italie, aux États-Unis.

Beaucoup de ces groupements ont une direction laïque accompagnée de plus ou moins près par des aumôniers. D'autres sont plus directement sous la dépendance du clergé. Pie X et beaucoup d'évêques veulent accentuer l'emprise du clergé sur les œuvres et les mouvements, lorsque plusieurs d'entre eux voudraient être plus indépendants dans leurs orientations politiques et sociales. Il s'en suit de graves tensions. En 1910, Pie X blâme le Sillon qui veut échapper au contrôle de la hiérarchie diocésaine et qui traite à égalité les militants laïcs et les prêtres. Le cardinal Sevin oblige Marius Gonin à réduire la Chronique sociale à une œuvre diocésaine (1914). L'Œuvre des Congrès, en Italie, est dissoute par Pie X pour avoir voulu s'engager sur le terrain politique. Les laïcs, parfois très organisés, ont bien un rôle à jouer dans l'Église, mais ils doivent recevoir de la hiérarchie les consignes politiques et sociales. On a souligné que le Droit canon de 1917 ne parle qu'une fois du droit des laïcs : « *Les laïcs ont droit à recevoir du clergé, selon les règles de la discipline ecclésiastique, les biens spirituels et surtout les secours nécessaires pour le salut* » (Canon 282).

quand les prêtres commencent à manquer

Dès la fin du XIX^e siècle, des esprits lucides avaient compris qu'on ne pouvait indéfiniment expliquer les difficultés de l'Église par la malveillance des francs-maçons, des juifs, des protestants et des anticléricaux de tout genre. Une société urbaine et industrielle s'est constituée en dehors de l'Église. Certains parlent déjà de la France comme d'un « pays de mission ». La guerre de 1914-1918 fait se rencontrer dans les tranchées des hommes dont les chemins ne se sont jamais croisés jusqu'alors. En même temps, des paroisses ressentent l'absence de leurs prêtres mobilisés.

De là, certains envisagent une part plus grande des laïcs dans le fonctionnement de l'Église et même dans l'évangélisation. Ainsi s'exprime Mgr Gibier, évêque de Versailles en 1917 : *« Le clergé, au moins dans les grands centres, est écrasé par son ministère quotidien ; il a peu ou point de loisirs. Le clergé n'a qu'un maigre budget. Que de laïques qui ont des heures et des journées libres ! Que d'autres qui ont des ressources pécuniaires ! Et que d'autres encore qui ont des possibilités particulières d'agir plus efficacement que le clergé, de pénétrer dans des régions où le clergé ne peut pas s'aventurer, d'atteindre des âmes qui demeurent inaccessibles au clergé ! Nous prêtres, est-ce que nous pouvons habituellement nous mêler à la vie intime et journalière de notre peuple ? Est-ce que nous pouvons facilement l'aborder sur les places publiques, le rencontrer dans ses ateliers, sur ses chantiers, dans ses usines, dans ses cafés ? Vous, laïques, vous vivez avec vos frères de tout âge et de toute condition, et vous les coudoyez partout. Le monde tourne et s'agite autour de vous, et vous êtes une parcelle de ce monde. Par vous la vérité arrive là où nous ne pouvons pas la porter. Par vous nos moyens d'action, nos moyens surnaturels sont décuplés, et des portes s'entrouvrent qui nous étaient fermées. Les barrières s'abaissent et Dieu passe ! »*³.

les derniers feux de la défense religieuse

Cependant, après la guerre, les évêques demeurent vigilants devant l'anticléricalisme renaissant. A Lyon, l'archevêque regroupe les

3. Cité par P. PIERRARD, *Le prêtre français du Concile de Trente à nos jours*, Paris, Ed. Desclée, 1986.

catholiques dans une Ligue des droits des catholiques. Quand en 1924, le gouvernement du Cartel des Gauches présidé par Edouard Herriot annonce une série de mesures contre l'Eglise, le général de Castelnau suscite un large mouvement de réaction des catholiques français. Il multiplie réunions et conférences et fédère les différentes unions diocésaines d'œuvres en une Fédération Nationale Catholique (1925). Cet organisme de défense religieuse deviendra en 1945 l'Action Catholique Générale des Hommes. La F.N.C., qui a comme insigne un chevalier armé de pied en cap et bardé de fer, se situe dans un courant de restauration de la chrétienté qui se manifeste dans d'autres domaines : retour à la philosophie thomiste et au chant grégorien, développement du scoutisme comme chevalerie des temps modernes et, plus tard, fondation de la croisade eucharistique pour les enfants.

D'autres catholiques, les fondateurs de la CFTC, les animateurs des Semaines sociales, les membres de l'ACJF, pensent qu'il faut davantage prêter attention aux changements de la société globale et ne pas regarder uniquement vers un passé révolu. En condamnant l'Action Française (1926), Pie XI fait comprendre aux catholiques français que la solution des problèmes de l'Eglise n'est pas dans la restauration de la monarchie par des moyens politiques douteux. Les chrétiens doivent être des apôtres dans un monde indifférent ou hostile au message évangélique. En dépit de ses modalités d'application parfois un peu injustes, cette condamnation « *libère les catholiques pour des tâches plus essentielles et plus conformes à l'intérêt spirituel du pays* » (R. Rémond).

les mouvements d'action catholique des jeunes

Les mouvements d'Action catholique naissent dans ce contexte. En 1924, en Belgique, l'abbé Cardijn a fondé la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. En 1926, à Clichy, l'abbé Guérin réunit une première équipe de jeunes ouvriers. Après la J.O.C., apparaissent les différents mouvements spécialisés de jeunesse, J.A.C., J.E.C., J.I.C., masculins et féminins... Le terme d'« action catholique » n'est pas nouveau puisque Pie X l'employait déjà. Mais il conservera longtemps une certaine ambiguïté. Beaucoup voyaient alors dans l'Action catholique le prolongement modernisé des œuvres traditionnelles. Mais peu à peu l'Action catholique propose une ecclésiologie différente : elle est une évangélisation du milieu par les membres de ce milieu. On

reconnaît aux laïcs un domaine qui leur est propre, mais sous la dépendance étroite de la hiérarchie. Le cardinal Pacelli, futur Pie XII, dit au président de l'Action catholique italienne en 1930 : « *L'Action catholique, étant par sa nature même coordonnée et subordonnée à la hiérarchie, reçoit en retour de celle-ci son mandat et ses directives, en vue de former toute une phalange d'âmes, éprises du désir de participer à l'apostolat de l'Eglise et de coopérer sous ses ordres à l'extension du règne de Jésus-Christ dans les individus, dans les familles et dans les sociétés* »⁴.

Quant à Pie XI, il précise dans l'encyclique *Quadragesimo anno* en 1931 : « *Pour ramener au Christ les diverses classes d'hommes qui l'ont renié, il faut avant tout sélectionner et former dans leur sein même les auxiliaires de l'apostolat de l'Eglise qui les comprennent et comprennent leur mentalité. Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers, il faut que ce soit les ouvriers ; les apôtres du monde industriel et commerçant doivent être les hommes issus de ces milieux* ».

Le chrétien doit être témoin du Christ là où se vivent les réalités temporelles. Mais le laïc reste un « auxiliaire » qui va là où le prêtre ne peut pas aller ou encore qui supplée au manque de prêtres. Cet apostolat reconnu au laïc suppose un mandat accordé par la hiérarchie. Paradoxalement, les mouvements d'Action catholique organisés dans le cadre des paroisses dépendent davantage du clergé que d'autres, plus anciens, comme l'ACJF, qui n'avaient pas à proprement parler de mandat.

des théologiens laïcs

En même temps, des penseurs laïcs réfléchissent sur la place de l'Eglise et des chrétiens dans le monde. Dans son ouvrage *Humanisme intégral* (1936), Jacques Maritain fait date en clarifiant la distinction entre temporel et spirituel. Le temporel a son autonomie et sa consistance propre. La vocation du laïc chrétien est de sanctifier le temporel ou le profane. En ces années trente, toute une génération d'écrivains renouvelle la pensée chrétienne. Certains parlent à leur propos de théologiens laïcs : Etienne Gilson, Jean Guitton, Emmanuel Mounier, Gabriel Marcel, Etienne Borne, Jean Lacroix et bien d'autres

4. *Documentation Catholique*, 1931, 1, col. 851.

auxquels il faudrait ajouter les romanciers catholiques dont l'influence n'est pas moindre : Mauriac, Bernanos... Des chrétiens s'affirment dans les milieux les plus marqués par le laïcisme comme l'université et l'enseignement public : groupes « tala » et paroisse universitaire.

la deuxième guerre mondiale et ses conséquences

Les circonstances de la guerre ont bouleversé certaines habitudes. Des frontières ont été traversées. Comme prisonnier, travailleurs requis, déportés, prêtres et laïcs se sont retrouvés dans les mêmes lieux, partageant les mêmes souffrances. De graves questions se sont posées à la conscience des chrétiens qui n'ont pas reçu de consignes claires de la part de la hiérarchie. Beaucoup se sont trouvés seuls dans leurs choix : entrer dans la Résistance, se soustraire au Service du travail obligatoire. Bien plus, des laïcs se sont sentis obligés de s'opposer aux options de l'Eglise officielle qui se voulait respectueuse du pouvoir en place. A la Libération, en France, des militants d'Action catholique parvenus aux responsabilités ministérielles demandent la démission des évêques trop compromis avec le régime de Vichy.

Pendant les années de guerre, plusieurs dressent un bilan de l'évangélisation et envisagent de nouvelles voies. Le Mouvement Populaire des Familles, fondé en 1942 par des anciens de la JOC, voudrait être un mouvement de masse d'inspiration chrétienne qui prenne en charge tout l'homme, mais sans être sous le contrôle de la hiérarchie. La Mission de France (1941), la Mission de Paris (1943), l'ouvrage de Godin et Daniel, *France, pays de mission ?* (1943), mettent en cause directement ou indirectement les structures traditionnelles de l'Eglise, comme la paroisse, qui ne permettent plus d'atteindre les masses déchristianisées. Les mouvements d'Action catholique eux-mêmes semblent limités par le cadre paroissial. N'a-t-on pas une définition trop étroite du militant laïc chrétien qui doit correspondre à une norme définie par le clergé ?

« Il faut des militants intermédiaires... des gens très proches du milieu, très imparfaits, souvent partiellement pécheurs encore. C'est d'eux que dépend l'accrochage du nombre... On a vu plusieurs conquêtes qui se sont faites au bal... Enverra-t-on dans ces guinguettes aux bords de Marne, dans ces petits cafés de quartier nos bons chrétiens et nos bonnes chrétiennes pour y faire de l'apostolat ? A Dieu ne plaise ! Militante intermédiaire, la petite qui entre deux

tangos murmure à son cavalier que le Christ l'aime. Militante intermédiaire et messagère de la grâce, cette jeune fille qui expose à notre boxeur son idéal chrétien de la pureté, doucement entraînée dans ses bras pendant une valse... Militants intermédiaires, ces divorcés et ces remariés qui vivent heureux avec leurs enfants ; ils ne se posent pas et ne se poseront peut-être jamais la question de savoir s'ils doivent briser leur vie... et cependant ils sont apôtres »⁵.

l'heure des laïcs

L'Action catholique, en France, atteint son âge d'or dans les années cinquante. Les divers mouvements de jeunes poursuivent leur expansion et surtout se mettent en place les mouvements d'adultes : ACO (1950), ACI... Les anciens mouvements de défense religieuse deviennent l'Action Catholique Générale des Femmes et l'Action Catholique Générale des Hommes. L'accent est toujours mis sur la participation à la mission de la hiérarchie. On a parfois l'impression que les laïcs fonctionnent à deux vitesses, ou qu'il y a deux sortes de laïcs. L'Action catholique est plus que la simple vocation de baptisé : *« Tout laïc a, de par son baptême et sa confirmation, vocation d'apôtre. Une organisation de laïcs est d'Action catholique si la hiérarchie l'investit d'une mission officielle, en lui confiant des tâches apostoliques à exercer dans un territoire, un milieu, une catégorie sociale déterminée »⁶.*

Le laïc doit s'engager personnellement, mais pas l'Action catholique en tant que telle, car elle dépend étroitement du clergé et celui-ci ne peut avoir d'options politiques ou sociales en tant qu'il est l'Eglise : *« Si l'ACO doit être l'affaire des laïcs, elle ne serait cependant point conforme à la pensée de l'épiscopat sans l'aide constante d'un aumônier. Celui-ci sera le conseiller, le prêtre garantissant la doctrine de l'Eglise et apportant le secours de sa charité et de sa prière sacerdotale »⁷.*

Les années cinquante voient une prolifération d'ouvrages et d'articles sur la mission des laïcs dans l'Eglise : premier et deuxième Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs (1951 et 1957). D'une foule de

5. H. GODIN, Y. DANIEL, *La France, pays de mission ?*, éd. de 1946, pp. 100-101.

6. *Documentation catholique*, 21 mai 1950, col. 655.

7. *Documentation catholique*, 21 mai 1950, col. 651.

documents de circonstances qui nous apparaissent un peu insipides aujourd'hui, se détachent les sept cents pages des *Jalons pour une théologie du laïc* du Père Congar en 1953. D'ailleurs, dans la plupart de ces textes, c'est aux papes, aux évêques et aux prêtres qu'on demande de parler des laïcs et rarement aux intéressés eux-mêmes. Une sorte de doctrine officielle se fait jour sur la distinction des tâches : aux laïcs, le temporel ou le profane, aux prêtres le spirituel : « *Nous, prêtres, séparés par état, sommes trop loin pour saisir le vif des réactions des hommes. Seul le laïc, parce qu'il vit avec les hommes peut suivre dans la vie le travail du Seigneur en épousant son action... Nous, prêtres, ne pouvons découvrir le monde que par les laïcs. Nous serons alors à même de les aider à discerner dans leur vie et dans celle des autres le travail de Dieu* »⁸.

mises en cause

Cependant, cette limpide répartition des tâches n'a jamais fait l'unanimité. Les prêtres-ouvriers qui s'engagent dans une évangélisation directe par le travail, en dehors du cadre paroissial, brouillent les cartes de la théologie du laïc. Ils empiètent sur le domaine des laïcs en ne se cantonnant plus dans le domaine spirituel. Sans doute les décisions romaines de 1954 tentent de rétablir l'ordre des choses : il faut empêcher le prêtre de se laïciser.

En 1956, la crise et la dissolution de l'ACJF sont l'aboutissement d'un conflit sur la conception des mouvements d'Action catholique de jeunes et plus largement du rôle des laïcs. En simplifiant un peu, on peut dire que l'épiscopat français donne ses préférences aux mouvements qui mettent l'accent sur l'évangélisation, comme la JOC, et s'interdisent des choix temporels en tant que mouvements parce qu'ils participent à la mission de la hiérarchie. D'autres courants, comme la JAC et la JEC, souhaitent que soit laissée aux laïcs organisés la liberté de choix dans le domaine temporel qui leur est propre. Plusieurs voudraient qu'on ne définisse pas le laïc seulement comme celui qui participe à la mission de l'Eglise hiérarchique et qui doit s'inscrire dans un mouvement dûment reconnu.

8. *Semaine religieuse du diocèse de Lille*, 1^{er} juillet 1962, cité dans *Masses Ouvrières* 188, septembre 1962.

le concile et mai 1968

De Vatican II disons seulement qu'il prend en compte les mises en cause évoquées ci-dessus. En présentant l'Eglise comme peuple de Dieu, le Concile permet de ne pas opposer trop systématiquement les laïcs au clergé, mais de découvrir que diverses fonctions s'exercent à l'intérieur de ce peuple, en particulier celle du service qui revient aux clercs. En revalorisant le sacerdoce universel des fidèles, il fournit un bon réservoir de textes où puiser pour les évolutions futures : rôle des laïcs dans la liturgie, les conseils pastoraux, la suppléance de certaines tâches sacerdotales.

Mai 1968, du moins en France, semble avoir marqué davantage que le Concile l'évolution du laïcat et de l'Eglise dans son ensemble. Depuis lors, les frontières sont traversées dans tous les sens. Le prêtre, homme du sacré, ressent son isolement dans la communauté humaine. N'est-il pas homme à part entière ? Pourquoi ne participerait-il pas à ce qui fait la vie de ses frères en humanité, le travail professionnel, l'engagement politique ou le mariage, toutes choses considérées jusque là comme du domaine des laïcs ?

Par ailleurs, il est question partout d'autogestion et de démocratisation. Toutes les institutions politiques et professionnelles élisent leurs représentants. L'Eglise serait-elle la seule institution qui échappe au mouvement, la seule où les intéressés, en l'occurrence les laïcs qui sont la majorité, n'auraient pas leur mot à dire ? Une opinion publique ne pourrait-elle pas s'y exprimer ? Des chrétiens prennent la parole dans les églises, constituent des conseils de paroisse ou forment des communautés autonomes détachées du clergé. De plus, parce qu'ils ont reçu une formation et parce que le nombre des prêtres diminue, des laïcs interviennent dans ce qui était le domaine réservé du prêtre, la liturgie, c'est-à-dire le sacré ; non seulement des hommes, mais des femmes sont lecteurs, animateurs, donnent la communion, prêchent à l'occasion, célèbrent des funérailles.

C'est le point de départ de nouveaux malaises. Des prêtres se sentent expropriés de ce qui faisait leur spécificité. Des laïcs font un complexe d'infériorité parce qu'ils sont toujours sous la tutelle du clergé. Des femmes le ressentent encore davantage. Dans beaucoup de lieux, elles font « tourner » les communautés comme catéchistes, secrétaires, en rendant de multiples services matériels et elles ont l'impression de rester mineures dans une Eglise héritière de la tradition patriarcale

méditerranéenne justifiée par l'Écriture et la théologie. On remarque que l'anticléricalisme s'est déplacé : alors qu'il tend à s'atténuer dans une société globale indifférente aux réalités religieuses, il devient beaucoup plus vif à l'intérieur de l'Église où la liberté d'expression a quand même fait de grand progrès.



Au début du siècle, les laïcs étaient présentés comme ces troupes obéissantes auxquelles la hiérarchie indiquait les objectifs à défendre pour le salut de l'institution ecclésiale. Dans les années trente, on leur a reconnu un champ d'action particulier, celui du temporel ou du profane, dans lequel ils sont les plus aptes à témoigner de leur foi en Jésus-Christ. Depuis quelques décennies, beaucoup de laïcs refusent de définir leur vocation chrétienne par leur seule présence dans les réalités terrestres. Ils souhaitent participer à la gestion de l'Église d'une manière démocratique. Mais l'Église doit-elle s'aligner en tous points sur les institutions profanes ? Les laïcs sont appelés à collaborer aux activités pastorales. Mais s'agit-il seulement d'une suppléance provisoire en attendant un meilleur recrutement du clergé ou de ministères spécifiquement laïcs ? Quoi qu'il en soit, le vécu des laïcs n'est pas enfermé dans les textes où le magistère et les théologiens parlent d'eux. Hier comme aujourd'hui, beaucoup de chrétiens ont vécu et vivent du Christ sans se préoccuper outre mesure de la manière dont on les définit⁹.

jean comby

9. Il est impossible de donner une bibliographie. Le lecteur se reportera à ses ouvrages habituels d'histoire de l'Église.

En 1963, **Lumière & Vie** faisait le point sur la question des laïcs telle qu'elle se posait au moment du Concile et sur ses enjeux ecclésiaux (numéros 63 et 65) :

Laïcs et mission de l'Église

Les 2 cahiers : 30 F (Etranger : 35 F)